

ENTREPRENEURS du Monde

Politique Ethique et Partenariats

Mai 2019

Entrepreneurs du Monde souhaite:

- ✓ Voir énoncés un certain nombre de **principes éthiques** qui guideront ses choix de partenariat.
- ✓ Veiller à agir de manière **responsable et à avoir un impact positif** sur le monde qui l'entoure, à être un acteur du développement durable et à **contribuer à l'amélioration des pratiques de ses partenaires.**
- ✓ Choisir au cas par cas ses partenariats selon des principes et une méthodologie bien précise. Il n'y a pas de liste noire.

Objectif du document :

Définir les principes éthiques et les règles de fonctionnement du comité d'éthique.
D'ici fin 2019, ces principes seront intégrés à la charte d'Entrepreneurs du Monde.

ENTREPRENEURS du Monde



Principes éthiques – Entrepreneurs du Monde

Mai 2019

- **Enquête** réalisée en 2018 : permettre aux équipes de participer à l'élaboration des principes éthiques qui seront utilisés pour choisir les organisations.
- ✓ Questionnaire envoyé à 70 salariés, salariées, volontaires, administratrices et administrateurs. Taux de réponse de 78,6%.
- **Principaux résultats:**
 - ✓ 95% souhaitent la mise en place d'exclusion sur la base du secteur d'activité
 - ✓ 93% souhaitent la mise en place des exclusions sur la base des mauvaises pratiques
 - ✓ 82% souhaitent que tous les pays soient pris en compte pour l'application des exclusions, et non pas seulement le pays concerné par le partenariat
 - ✓ 64% sont favorables à la mise en place de règles concernant la manière dont les entreprises peuvent communiquer sur le partenariat avec Entrepreneurs du Monde.
 - ✓ 91% ne souhaitent pas mettre en place un montant plancher aux critères d'exclusion
- **Un groupe de travail:** environ 10 personnes de l'équipe Entrepreneurs du Monde et du CA (Michel Gasnier et Myriam Carborara).

- **Les secteurs d'exclusions présentés:** l'armement, la pornographie, les OGM et pesticides, le tabac, le nucléaire, les mines, le pétrole, l'alcool, l'industrie pharmaceutique, la banque, l'agroalimentaire et l'énergie.
- **Les secteurs automatiquement exclus de tout partenariat par l'association :**
 - ✓ La production et le commerce lié à l'armement ;
 - ✓ La production et le commerce lié à la pornographie ;
 - ✓ La production et le commerce d'OGM et pesticides ;
 - ✓ La production et le commerce de tabac.

Entrepreneurs du Monde encourage les partenariats avec des organisations qui respectent ses valeurs et s'engagent à soutenir sa mission sociale.

Les mauvaises pratiques:

- ✓ Non-respect des droits de l'Homme et violations flagrantes et répétitives du droit du travail ;
- ✓ Dégradation avérée de l'environnement;
- ✓ Participation à un conflit armé ;
- ✓ Activités ou produits portant atteinte à la santé ou à la dignité humaine ;
- ✓ Pratiques de corruption ;
- ✓ Evasion fiscale ;
- ✓ Absence de transparence financière.

Porter une attention: *aux principes et aux pratiques en termes de RSE, la réputation et l'image du partenariat.*

- **Le partenaire:** la ou les structures légales intervenant dans un partenariat.
- **Le partenariat:** une association active de différents intervenants qui, tout en maintenant leur autonomie, acceptent de mettre en commun leurs efforts en vue de réaliser un objectif commun.

Dans le cadre de cette politique:

- ✓ **Tous les types de partenariats seront analysés :** Partenariat technique et coopération économique, Partenariat financier, Partenariat expertise et Partenariat communication.
- ✓ **Périmètre géographique:** L'analyse du partenariat sera réalisée sur tout le périmètre du partenaire et pas seulement dans les pays concernés par le partenariat.
- ✓ **Validité de l'avis du comité d'éthique:** Il est valable que pour un partenariat spécifique. Le partenaire peut être sujet à plusieurs analyses.

ENTREPRENEURS du Monde

Termes de référence du comité d'éthique

Mai 2019

- **Mission** : garantir le respect et l'évolution de la charte d'Entrepreneurs du Monde et de sa politique éthique dans le cadre de ses partenariats.
- **Objectifs** : émettre un avis et une décision sur la contractualisation de nouveaux partenariats en accord avec la charte éthique définie par Entrepreneurs du Monde.

Nombre de membres : entre 5 et 7.

Qualité des membres permanents : membres de l'association, administrateurs et administratrices, bénévoles internes ou externes, salariés d'Entrepreneurs du Monde non opérationnels (maximum 2).

Nomination des membres : nommés par le CA (3), les salariés d'Entrepreneurs du Monde (3) et le fondateur (1) pour un mandat de 3 ans renouvelable indéfiniment et renouvelé par tiers.

Membres non permanents : sont invitées les personnes ayant saisi le comité d'éthique et/ou mené l'analyse du cas soumis pour avis.

- **Gouvernance** : le comité d'éthique est rattaché au CA.
- **Fréquence de réunion** : au moins une fois par an et chaque fois que cela est nécessaire sur demande (membres, équipe salariée ou programmes incubés).
- **Animation** : parmi les membres un animateur et un chargé de la prise de notes.
- **Canaux de communication** : physiquement ou à distance.
Mail dédié: 'ethique@entrepreneursdumonde.org'
- **Quorum** : au moins la majorité des membres doivent être présents, la représentation/procuration d'un membre par une tierce personne n'est pas permise.

- **La prise de décision est faite sur la base de:**

- ✓ un vote;
- ✓ un **consensus ou le quasi consensus** (la contestation par une et une seule personne ne suffit pas à bloquer une décision);
- ✓ Une analyse approfondie permettant de **formuler un avis et une décision sur un partenariat.**

- **Le comité d'éthique devra:**

- ✓ rendre **un avis dans les 10 jours** ouvrés à la réception de l'analyse.
 - **Vert** : avis favorable sur le partenariat
 - **Rouge** : avis négatif sur le partenariat (arrêt des démarches ou annulation du partenariat).

Caducité: Les avis seront limités dans le temps (2 ans) afin d'assurer une révision régulière en fonction de l'évolution des pratiques du partenaire.

Le comité d'éthique peut faire évoluer les principes éthiques, les méthodologies d'analyse et ses termes de référence.

- **Modification des principes** : une consultation préalable du personnel d'Entrepreneurs du Monde sera exigée (*dans le cadre du processus de planification et révision stratégique*)
- **Modification de la méthodologie ou des TdR du comité d'éthique**: une validation du CA sera exigée (*annuellement*)

ENTREPRENEURS du Monde

Processus et méthodologie d'analyse

Mai 2019

La pré analyse se basera sur:

- ✓ **La confiance:** tous engagés à la charte d'Entrepreneurs du Monde;
- ✓ Un **format préétablis d'analyse** archivé et disponible;
- ✓ Les meilleures informations disponibles rendues publiques, venant de sources crédibles et récentes.

Questions utilisées pour évaluer le partenariat :

- ✓ Quel est le secteur d'activité ? Est-il exclu par Entrepreneurs du Monde ?
- ✓ Les activités et pratiques de l'organisation ont-elles des impacts négatifs connus sur la santé, les droits de l'homme ou l'environnement ?
- ✓ Y-a-t-il des controverses récentes (- de 3 ans) ? Et si oui, dans quel(s) pays ?
- ✓ Quelles est la finalité du partenariat (y compris en termes de communication) ?

En cas de doute: le comité d'éthique peut être saisi*, ou s'autosaisir, pour une analyse approfondie. **Toute personne (administrateurs, administratrices, salarié.es et programmes incubés).*

Les partenariats considérés comme « controversés » en étape 1 devront faire l'objet d'une analyse approfondie.

- **Qui fait l'analyse:** l'équipe recherche de fonds, des bénévoles ou des consultants externes. Deux personnes au minimum. Relecture et validation de l'équipe recherche de fonds et les responsables de pôle.
- **Comment:** format d'analyse approfondie préétablis envoyé au comité d'éthique pour avis.
- **Délai d'avis:** dans les 10 jours ouvrés à la réception de l'analyse.
- **Sources:** Les meilleures informations disponibles rendues publiques, venant de sources crédibles et récentes.

- Le comité d'éthique devra rendre **son avis et décision** sur la base de l'analyse approfondie du partenariat.
- Un **avis d'objection** de la part du comité d'éthique impliquera l'arrêt des démarches vis-à-vis de ce partenaire ou l'annulation du partenariat.
- Les avis seront **limités dans le temps (2 ans)** afin d'assurer une révision régulière en fonction de l'évolution des pratiques du partenaire.

Recommandation:

la personne qui a présenté le cas de partenariat controversé peut être présente à la session du comité d'éthique (invité sans droit de vote).

- **Décision du comité d'éthique:** toutes les parties concernées par le partenariat en question seront informées de la décision
 - **En cas de refus:** le partenaire en question sera automatiquement informé et sensibilisé à améliorer ses pratiques (Directeur ou le Responsable de pôle). Le comité d'éthique formulera des recommandations afin d'adapter la communication au cas par cas.
-
- ✓ La charte d'Entrepreneurs du Monde sera publiée sur le site internet de l'association.
 - ✓ La politique d'Ethique et Partenariats est un document interne mais peut être partagé à des personnes externes.
 - ✓ **Les fiches d'analyse approfondie doivent rester confidentielles.**

- **Objectif:** Entretien d'une relation de confiance et d'équilibre avec ses partenaires.
- Rester libre du contenu de ses projets et se réserve le droit de rompre à tout moment le contrat de partenariat si celui-ci se révélait incompatible avec sa mission, ses valeurs et ses objectifs.
- **Les clauses du partenariat:**
 - ✓ possibilités de désengagement, communication, confidentialité; etc;
 - ✓ au cas par cas, une clause de non-exclusivité, de non-obligation et droits de propriété intellectuelle.
 - ✓ Le comité d'éthique pourra apporter des recommandations sur le contenu de l'accord de partenariat.

Ces clauses seront définies dans le cadre d'un **groupe de travail** portant sur les **modalités partenariales** à partir de juillet 2019.

- **Annexe 1** - Résultats enquête interne Ethique et Partenariats.
- **Annexe 2** - Définition des secteurs et critères de mauvaises pratiques.
- **Annexe 3** – Fiche de pré analyse éthique du partenariat.
- **Annexe 4** - Fiche d'analyse éthique approfondie.
- **Annexe 5** - Sources d'informations fiables recommandées.

ENTREPRENEURS du Monde



MERCI !